

Conseil général du 8 décembre 2025

Préavis n° 3 -2025 relatif au Budget de fonctionnement de l'exercice 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget 2026 adopté dans sa séance du 27 octobre 2025.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme suit :

- 1. Budget d'exploitation de 2026
- 2. Marge d'autofinancement de 2026
- 3. Conclusions

1. Budget d'exploitation de 2026

Voici la comparaison des budgets de fonctionnement de 2026 et de 2025, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2026 CHF	Budget 2025 CHF	Ecarts (+/-) CHF	%
Charges Revenus	1'527'954.65 1'442'729.00	1'540'464.00 1'489'975.00	-12'509.35 -47'246.00	-0.81 -3.17
Excédent de revenus / charges (-)	- 85'225.65	- 50'489.00	-34'736.65	

Résultat par catégorie	Budget 2026 CHF	Budget 2025 CHF	Ecarts (+/-) CHF	%
3 Charges	1'527'954.65	1'540'464.00	-12'509.35	-0.81
30 Charges de personnel	218'610.00	211'110.00	7'500.00	3.55
31 Biens, services et Marchandises	201'148.65	165'800.00	35'348.65	21.32
33 Amortissements	15'060.00	15'060.00	0.00	0
34 Charges financières	99'300.00	101'300.00	-2'000.00	-1.97
35 Attrib.fonds et fin.spéciaux	18'000.00	30'000.00	-12'000.00	-40.00
36 Charges de transfert	891'636.00	933'994.00	-42'358.00	-4.53
37 Subventions redistribuées	1'000.00	0.00	1'000.00	
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0
39 Imputations internes	83'200.00	83'200.00	0.00	0

4 Revenus	1'442'729.00	1'489'975.00	-47'246.00	-3.17
40 Revenus fiscaux	843'600.00	870'200.00	-26'600.00	-3.06
41 Patentes, concessions	0.00	0.00	0.00	0
42 Taxes et redevances	104'300.00	105'000.00	-700.00	-0.67
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0
44 Revenus financiers	120'987.00	127'767.00	-6'780.00	-5.31
45 Prélèv. Fonds et fin. Spéciaux	12'234.00	12'250.00	-16.00	-0.13
46 Revenus de transferts	278'408.00	291'558.00	-13'150.00	-4.51
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0
49 Imputations internes	83'200.00	83'200.00	0.00	0
RESULTAT				
Excédent de revenus				
Excédent de charges	- 85'225.65	- 50'489.00	-34'736.65	

Ce tableau appelle différents commentaires et explications, soit :

30 Charges de personnel :

Augmentation due essentiellement à l'adaptation du taux d'activité du boursier, celui-ci passant de 15 % à 20 % à la suite de l'évolution de sa charge de travail liée à MCH2.

31 Biens, services et marchandises :

Rubrique 313 « Prestations de services et honoraires » : honoraires étude complémentaire Voualève + CHF 16'000, charges hébergement informatique + CHF 6'348 (dont notamment eSéance et eSéance hébergement).

Rubrique 314 « Frais d'entretien » : entretien des routes + CHF 6'000, entretien des conduites EC et EU + CHF 5'000, entretien des terrains + CHF 2'000 et entretien forêt – CHF 3'200 (dont CHF 2'000 transféré dans chapitre 36).

33 Amortissements du patrimoine administratif

Statu quo au niveau de la charge d'amortissement du PA, soit CHF 15'060 concernant le four à pain (CHF 12'860) et la réfection de la route de Moiry (CHF 2'200).

34 Charges financières :

Diminution de CHF 2'000 sur le poste « entretien courant du patrimoine financier », celui-ci passant de CHF 11'000 à CHF 9'000.

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux :

Diminution de CHF 12'000, qui est dû au résultat du réseau d'épuration ; un bénéfice de CHF 12'000 était prévu dans le budget 2025, ce n'est pas le cas dans le budget 2026, une légère perte de CHF 784 étant attendue et faisant l'objet d'un prélèvement sur financement spéciaux d'un montant identique (voir chapitre 45 ci-dessous).

L'attribution au fonds énergie quant à elle, ne change pas (CHF 18'000).

36 Charges de transfert :

Diminution de CHF 42'358 due aux rubriques 361 « dédommagement aux collectivités publiques » (ASI7 – CHF 32'782, SIEE + CHF 2'800, EHVV + CHF 4'984, Réforme policière – CHF 1'292, Triage du Pied du Jura + 2'000 suite transfert, voir chapitre 31), et 362 « péréquation financière intercommunale (NPIV)» (facture sociale PCS – CHF 5'544, contribution fonds péréquation – CHF 9'908).

37 Subventions redistribuées

Ce chapitre enregistre l'achat des sacs taxés, charge nouvelle depuis la modification du règlement sur la gestion des déchets.

38 Charges extraordinaires:

Ce chapitre concerne l'attribution à la réserve politique budgétaire, qui ne peut être activée qu'en cas de résultat bénéficiaire du budget d'exploitation. Cela n'étant pas le cas, cette rubrique est à zéro.

40 Revenus fiscaux:

Diminution de CHF 26'200 des revenus fiscaux, soit CHF 21'000 sur le revenu des PP et CHF 5'600 sur la fortune de PP, selon les projections effectuées sur la base des derniers bouclements mensuels 2025.

42 Taxes et redevances :

Diminution de CHF 700. Les émoluments diminuent de CHF 1'500, selon la situation provisoire des comptes 2025. Une nouvelle taxe, soit CHF 800, relative au traitement des déchets carnés figure dans ce chapitre.

44 Revenus financiers:

Ce chapitre réunit le revenu des intérêts (dividendes parts sociales Romande Energie), les intérêts moratoires des impôts et les loyers et fermages du patrimoine financier. La diminution de CHF 6'780 provient de la fin de location de la salle du collège, le locataire ayant résilié son bail.

45 Prélèvements sur les fonds et les financements spéciaux :

La stabilité de ce chapitre (- CHF 16) est due d'une part à la perte de la fonction 72 « réseau d'épuration» (CHF 784, voir également remarque chapitre 35 ci-dessus) et, d'autre part, à la diminution de la perte de la rubrique gestion des déchets (- CHF 800).

46 Revenus de transferts:

Ce chapitre diminue de CHF 13'150. L'attribution reçue pour les besoins structurels par la péréquation (NPIV) diminue de CHF 29'058, mais elle est partiellement compensée par l'augmentation de l'attribution reçue pour les ressources (+ CHF 15'908).

48 Revenus extraordinaires :

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

2. Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement pour 2026 se présente comme ci-après :

Reprise résultat compte de fonctionnement	<u>Charges</u> 85'225	<u>Produits</u>
Reprise amortissements patrimoine administratif Reprise amortissements patrimoine financier Reprise attribution fonds de réserve		15'060 55'000 18'000
Reprise avance sur financements spéciaux Reprise prélèvement fonds de réserve	2'234 10'000	
Totaux	97'459	88'060
Insuffisance brute d'autofinancement		9'399
Remboursement sur emprunt Commune	0	
TOTAUX	97'459	88'060
Insuffisance nette d'autofinancement		9'399

3. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis n° 3-2025 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission de gestion qui a examiné ce budget ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil Général de Ferreyres décide :

d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 comme suit :

Charges

CHF.

1'527'954

Revenus

CHF.

1'442'729

Excédent de charges

CHF

85'225

Au nom de la Municipalité

==============

le syndic

la secrétaire

M.-C. Affolter

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2025